

Objet : Marché de travaux – REAMENAGEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO – lots 02 à 09

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10;

VU l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique ;

VU les propositions reçues suite à la consultation en procédure adaptée réalisée le 10 mai 2024 pour les Travaux de REAMENAGEMENT ET RENOVATION ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGO, lots 01 à 07 et lot 09 (AAPC publié dans l'Indépendant et sur le profil acheteur AWS) ;

VU l'analyse des offres et les négociations, réalisées conformément au règlement de la consultation ;

VU les dispositions de l'article 6 du décret 202-1683 du 28/12/2022 permettant de conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence, et considérant que ces dispositions trouvent à s'appliquer au lot 08 (Chauffage/Ventilation/climatisation) du présent marché ;

Considérant qu'il convient de notifier les marchés des lots 02 à 09 ;

DÉCIDE

Article 1 : De confier les travaux objets de la consultation ci-dessus mentionnée aux entreprises suivantes :

LOTS	DÉSIGNATION	ENTREPRISE	Montant € HT
LOT 01	MACONNERIE	En attente	**
LOT 02	DOUBLAGE ISOLATION	SARL PORTILO	23 400€
LOT 03	PEINTURE SOL SOUPLE	SARL PORTILO	19 817,50€
LOT 04	METALLERIE	METALLERIE 66	6 400,00€
LOT 05	MENUISERIES BOIS	LOPEZ ET FILS	14 440,00€
LOT 0	MENUISERIES ALUMINIUM	ALU PERPIGNAN	41 977,00€
LOT 07	ELECTRICITE	EI JP FAUCHE	25 961, 12€
LOT 08	CHAUFFAGE/VENTILATION/ CLIMATISATION	NRJ RENOUVELABLES 66	46 647,50€
LOT 09	ZINGUERIE	SELE	96 921, 49€
TOTAL	**	**	275 564, 61€

Article 2 : Dit que les dépenses seront inscrites et imputées au budget de l'exercice correspondant.

Article 3 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Fait à Prades, le 04/07/2024

Le Président,

Jean Louis IALLAT

